

## **DELIBERATION n° 2021 – 38**

## 2<sup>EME</sup> CYCLE D'ADHESION A LA CHARTE DU PNV

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 9 novembre 2021 à Frontenex, sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Président par intérim du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu le retour fait en Bureau du Conseil d'administration du 19 octobre 2021.

Après en avoir délibéré,

- Constate l'absence de sollicitation de communes pour l'adhésion à la charte du Parc national de la Vanoise approuvée par décret du 15 avril 2015 ;
- Clôt le 2<sup>ème</sup> cycle triennal ouvrant la possibilité aux communes d'adhérer à la charte.

Le directeur par intérim de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adopté à Frontenex, le 9 novembre 2021

Le Président par intérim du Conseil d'administration,

